

## La politique française d'aide au développement en matière d'énergie

### I. L'énergie, enjeu majeur du développement durable

Le développement est étroitement corrélé à l'énergie. *Obtenir l'accès aux services énergétiques modernes pour les populations qui en sont dépourvues constitue une des conditions nécessaires pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement :*

- L'éradication de la pauvreté (OMD n°1) nécessite la disponibilité de services énergétiques pour créer de nouvelles activités économiques : irriguer des champs, transformer les produits agricoles, etc. ;
- Un meilleur taux de scolarisation et l'égalité des genres (OMD n°2 et 3) nécessitent de libérer les femmes et les jeunes filles des tâches lourdes que constitue l'acheminement de l'eau ou la collecte de bois de feu;
- La diminution de la mortalité infantile et maternelle (OMD n°4 et 5) et plus généralement l'amélioration de la santé passe par l'électricité dans les dispensaires (froid pour les vaccins, lumière pour les traitements d'urgence la nuit, amélioration des conditions d'hygiène et d'asepsie...), et par la réduction de la pollution de l'air dans les maisons (mauvaise utilisation du bois pour la cuisson, kérosène pour l'éclairage...);
- La protection de l'environnement (OMD n°7) implique que les ressources fossiles soient utilisées de la manière la plus efficace, que les ressources énergétiques renouvelables soient utilisées dans un mode durable (prévention du changement climatique et de la déforestation). L'accès à l'eau potable est également facilité par la disponibilité d'énergie pour le pompage ou l'acheminement.

L'aide au développement en matière d'énergie peut donc contribuer aux trois piliers du développement durable :

- Le développement économique : accès à l'énergie aux plus pauvres, réduction de la dépendance énergétique des pays en développement,
- Le progrès social : électricité pour les écoles, les centres de santé, renforcement de l'équilibre ville/campagne et de la cohésion sociale ...
- La protection de l'environnement : prévention du réchauffement climatique et de la désertification, protection des forêts, pollutions diverses

### II. L'énergie longtemps délaissée par la communauté internationale

Malgré l'importance de l'accès à l'énergie, il y a eu dans les années 90 un désengagement, autant des acteurs publics que privés, du secteur énergétique dans les PED. Conformément au dogme qui prévalait alors, "l'énergie c'est le marché", les principaux bailleurs de fonds se sont désengagés de ce secteur. Ainsi, les programmes d'ajustement structurel ont sorti les grandes entreprises énergétiques (électriques et pétrolières) de la sphère publique. Mais dans le même temps, les entreprises privées se sont retirées du secteur électrique : dans les conditions actuelles, l'activité ne correspond pas aux critères de rentabilité des entreprises et marchés financiers.

Cette stratégie a ses limites puisque le taux d'accès très faible à des sources modernes d'énergie n'a pas évolué (moins de 20% en Afrique subsaharienne; 1,6 milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'électricité).

Ce constat a été dressé par différents pays européens dont la France lors de la 9<sup>me</sup> session de la Commission du Développement Durable en 2000 puis en 2002 à Johannesburg lors du Sommet Mondial du Développement Durable, lors de laquelle a été lancée l'Initiative Energie de l'Union Européenne pour l'éradication de la pauvreté et le Développement durable (EUEI). Ce "nouveau consensus sur l'énergie" est le suivant :

- L'accès aux services énergétiques est essentiel pour le développement durable, autant pour l'économie que pour le progrès social et la protection de l'environnement.

- Dans les conditions actuelles (économiques, techniques, institutionnelles), les acteurs du marché seuls ne pourront garantir cet accès pour une grande partie des populations des pays en développement.
- Par conséquent, les Etats doivent assumer leurs responsabilités par rapport à l'énergie, en orientant et en accompagnant les acteurs du marché vers l'accomplissement des objectifs nationaux.

Ainsi, l'aide internationale doit aider les Etats des PED à retrouver la capacité d'assumer ces responsabilités, en déployant des moyens humains pour la mise en œuvre des politiques énergétiques et des instruments réglementaires et économiques qui en découlent.

Cette volonté de redonner à l'énergie toute sa place est aujourd'hui partagée par la plupart des bailleurs de fonds internationaux. Différents événements récents ont renforcé cette position : 1. les tensions autour des approvisionnements pétroliers relancent l'enjeu de la sécurité énergétique; 2. la déstabilisation du climat remet en question nos modèles économiques énergivores au Nord comme au Sud. 3. la forte croissance de la demande des pays émergents modifie la donne énergétique planétaire. ***L'énergie apparaît comme un bien public mondial, que la communauté internationale doit apprendre à co-gérer sur le long terme.***

### **III. Notre politique d'aide au développement en matière d'énergie**

#### **➤ 3 objectifs :**

1. L'énergie accessible au plus grand nombre
2. L'énergie efficace et durable
3. L'énergie sécurisée, économiquement compétitive

➤ **Un cadre politique privilégié : l'EUEI** (Initiative Energie de l'Union Européenne pour l'éradication de la pauvreté et le Développement durable). Ce cadre politique permet notamment aux Etats-Membres de l'UE de coordonner leurs actions dans le domaine de l'énergie pour les pays en développement. Il a abouti entre autres à la création du *Partnership Dialogue Facility* entre 6 Etats-Membres et à celle de la Facilité Energie CE-ACP mise en œuvre par la Commission Européenne.

#### **➤ 4 axes d'intervention** (contribuant chacun à plusieurs des objectifs ci-dessus) :

##### 1. Définition de politiques publiques nationales et régionales

La mise en place de politiques publiques en matière d'énergie et la prise en compte de l'énergie dans les Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) sont des préalables indispensables à la réalisation des objectifs que nous nous fixons. Les politiques énergétiques doivent être basées sur les besoins énergétiques des populations concernées et non pas sur les technologies (dans une logique d'offre) car l'objectif majeur est bien de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à l'énergie (dans les Pays les Moins Avancés surtout) dans un objectif de développement.

##### 2. Gouvernance et intégration régionale :

La France se préoccupe également de l'intégration des marchés de l'énergie au niveau régional en relation étroite avec les politiques nationales de développement des territoires. Elle soutient notamment la mise en place de régulation régionale du secteur électrique (Afrique de l'Ouest, Mékong) ainsi que le développement de politiques régionales d'accès à l'énergie (Afrique de l'Ouest).

##### 3. Aménagement du territoire et infrastructures

Il s'agit de projets de réseaux électriques, de fourniture de services énergétiques décentralisés, où l'on privilégie le développement de partenariats publics-privés, avec un effet levier financier important.

##### 4. Valorisation des ressources énergétiques locales et maîtrise de l'énergie

La maîtrise de l'énergie est une priorité pour notre coopération. Une meilleure efficacité énergétique contribue à la fois à la sécurité énergétique, à la prévention du réchauffement climatique et à l'amélioration de l'accès à l'énergie. Enfin, notre action porte sur la valorisation des ressources

énergétiques locales pour satisfaire aux besoins des populations rurales et urbaines en matière de services de l'énergie. L'utilisation des énergies renouvelables doit ainsi être favorisée.

➤ **Des acteurs diversifiés avec des rôles bien définis**

- i. Le Ministère des Affaires Etrangères, Direction Générale de la Coopération Internationale et Développement (i) participe aux principaux programmes internationaux tels que GNESD (*Global Network on Energy for Sustainable Development*) du PNUE, ESMAP (*Energy Sector Management Assistance Programme*) de la Banque Mondiale, le réseau MONDER, ..., (ii) soutient des initiatives régionales pour la mise en place de politiques énergétiques (CEDEAO-UEMOA), (iii) enfin, il finance enfin les travaux de diverses ONG dont la Fondation Énergies pour le Monde, GERES, Electriciens sans Frontières, ...
- ii. Le Ministère des Finances (Direction Générale du Trésor et des Politiques Economiques, DGTPE) abonde les fonds multilatéraux tels que le Fonds pour l'Environnement Mondial. Il met en œuvre des projets d'infrastructures énergétiques dans les pays émergents (Exemple: Electrification rurale décentralisée solaire aux Philippines, Traitement des déchets avec valorisation énergétique au Vietnam et en Chine) et finance des études de faisabilité (Exemple : Modernisation d'installation hydro-électrique en Uruguay, Argentine et Salvador).
- iii. L'Agence Française de Développement (AFD) met en œuvre une aide-projets pour la réalisation d'infrastructures (ex : extension de réseau et systèmes photovoltaïques au Maroc, efficacité énergétique en Chine, cogénération en Afrique du Sud). Elle finance des projets d'interconnexion régionaux (Afrique de l'Ouest) et de renforcement des réseaux et fournit un appui institutionnel aux Etats. Elle est aussi active sur la régulation et la consolidation des Partenariats Publics Privés (PPP).
- iv. Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) met en œuvre des actions pilotes ayant un impact positif dans la lutte contre l'effet de serre (Ex : projets d'efficacité énergétique au Liban et en Afghanistan, projets d'énergie solaire et éolienne au Maroc, ...).
- v. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) mène des actions de sensibilisation et de renforcement de capacités auprès des institutions publiques dans le domaine des politiques énergétiques et de la maîtrise de l'énergie et participe à des opérations d'électrification rurale et périurbaine (Maghreb, Afrique de l'Ouest et Vietnam).

**IV. Les financements engagés par la France dans l'énergie pour le développement**

L'aide bilatérale de la France dans l'énergie représente 90 M€/an (dons et prêts confondus) sur la période 1998-2004. Elle se décompose ainsi : AFD : 70 M€; DGTPE : 13 M€; FFEM : 5 M€ MAE : 2 M€ et ADEME : 1 M€

Les financements multilatéraux de la France (contributions au Fonds pour l'Environnement Mondial mais aussi à la Banque Mondiale ou au Fonds Européen de Développement entre autres), dans le secteur de l'énergie sont de 30 M€/an environ, dont près de 10 M€ pour les énergies renouvelables.

**Au total, pour la période 1998-2004, l'aide pour le développement de la France est de 120 M€/an pour l'énergie** (dons et prêts confondus). Cette estimation ne prend pas en compte l'aide pour différents secteurs d'activité tels que la forêt, l'eau, les transports ou l'urbanisme qui portent en partie sur l'énergie.

**L'année 2005 a vu une augmentation très substantielle de l'APD française en matière d'énergie puisque rien qu'en bilatéral, les engagements ont été de l'ordre de 240 M€.** Les prévisions pour 2006 sont du même ordre.